DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Création plateforme de stockage et broyage déchets verts - Demande de financement LEADER

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux et le quinze septembre à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. FAUGE. FRANCONY. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MANSOZ. MANTEL. MARCHAIS. ROSSI. ROULAND. TAIN. TAVEL. VEUILLET. WDOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés: MMES MRS CHAON (Pouvoir P. ROULAND). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). DUPERCHY (Pouvoir B. ALLARD). GENTIL (Pouvoir S. FRANCONY). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). RUBIER (Pouvoir T. ILBERT). TOUIHRAT (Pouvoir P. ZUCCHERO). VANBERLVIET (Pouvoir BOIS). WROBEL (Pouvoir C. TAVEL).

Le Président ;

Rappelle à l'assemblée la délibération n°2022_14_04_10 relative à une demande de financement au titre du programme LEADER pour la création d'une deuxième plateforme de collecte et de broyage des déchets verts ;

Rappelle que l'objectif de cette plateforme est de :

- Libérer 2 bennes à la Déchetterie afin de pouvoir anticiper sur la mise en place en 2023 de nouvelles filières de recyclage (REP bâtiment / jouets plastiques / articles de jardin),
- Sortir le flux déchets verts du fonctionnement de la Déchetterie afin de fluidifier la circulation sur le site,
- Améliorer le bilan environnemental en réduisant les transports ainsi que les émissions de CO₂ (économie d'environ 12 tonnes /an),
- Diversifier le traitement des déchets verts en incluant un système de traitement permettant la fabrication de pellets de chauffage ;

Précise que la surface de la plateforme sera d'environ 1300 m² et que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 122 000 € HT hors assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

	Montant	Taux
LEADER	39 600,00	32,5%
DETR	50 000, 00	41%
Autofinancement	32 400,00	26,5%
TOTAL	122 000,00	100 %

Propose à l'assemblée de solliciter une demande de financement au titre du programme LEADER.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le plan de financement de l'opération de création d'une 2ème plateforme de collecte et de broyage des déchets verts sur le territoire de la communauté de communes ;

DECIDE de solliciter une demande de financement au titre du programme LEADER;

AUTORISE le Président à signer toute pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme,

Le Président.

Délibération N° 2022_15_09_5 Transmis en Préfecture le : 20/09/2022

Publié le 21/09/2022

AUTÉ DE

NANCE